

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du

SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 26 MARS 2003

Objet :
Budget
Primitif
2003

L'an deux mille trois et le vingt six mars 2003
à dix huit heures

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

0303/05

Présents ou représentés :

MM. THAON, ALUNNI, BALARELLO, BARBIER, ESTROSI, FOUQUES, GILLY, GINESY, LAURIERE, LORENZI, MARY, PAUGET, VEROLA, VELAY, PELLETIER.
MMES ALLAVENA, FORESTIER, RAYBAUD, RENAUDO, ROUANET, SOMARIA, STEFANI.

Le Président donne lecture du Budget Primitif du Syndicat pour l'année 2003 :

Après lecture des chapitres des dépenses et des recettes, article par article, le Comité constatant son bon équilibre, décide à l'unanimité de voter le budget primitif 2003 du Syndicat qui se présente comme suit :

DEPENSES :	Fonctionnement	1 339 500 E
	Investissement	15 360 E
	Total	1 351 230 E

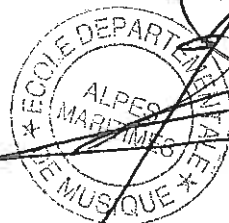
RECETTES :	Fonctionnement	1 339 500 E
	Investissement	15 360 E
	Total	1 351 230 E

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Jean THAON



250601499
Code INSEE

ECOLE DE MUSIQUE
Syndicat mixte

BP 2003
EDM M157

ARRETE - SIGNATURES

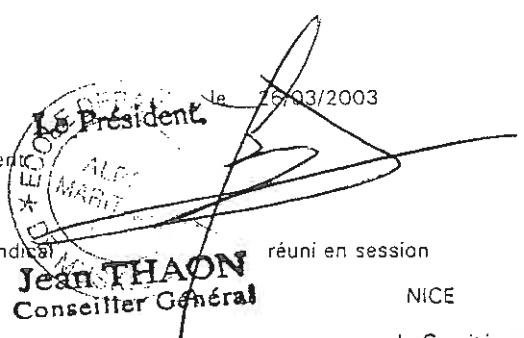
Nombre de membres en exercice : **44**
Nombre de membres présents : **10**
Nombre de suffrages exprimés : **20**
VOTES : Pour **20**
 Contre **-**
 Abstention **-**

Présenté par le Président

Date de convocation : 20/03/2003

A NICE le 26/03/2003

Le Président

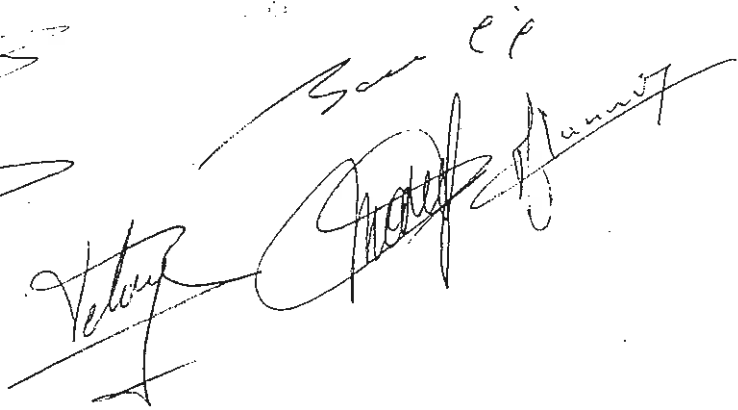
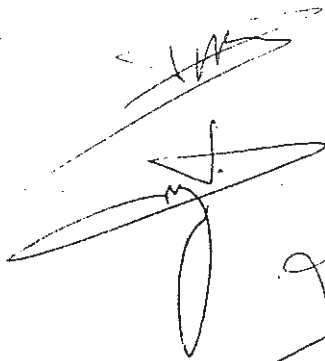


Délibéré par le Comité syndical réuni en session

Jean THAON
Conseiller Général

NICE , le 26/03/2003

le Comité syndical



Certifié exécutoire par le Président , compte tenu de la transmission en préfecture, le
et de la publication, le

A

, le

Le Président